

Règlement du Concours photo 2020

Thème 1 = Sur le chemin...

Thème 2 = Couleurs

Il s'agit de mettre en avant les plus belles images de Thaumiers. **Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire de Thaumiers.**

Début du concours : 1^{er} juillet 2020

Fin du concours : ~~12 septembre 2020~~ repoussée au 10 octobre 2020

Le concours photos est **ouvert à tout le monde, à partir de 8 ans. Deux catégories :**

- Catégorie « jeunes » pour les mineurs entre 8 et 17 ans
- Catégorie « adultes » pour les majeurs

A l'issue de la réception de l'ensemble des photographies, **un jury sélectionnera 5 photos par catégorie. Ces 10 photos sélectionnées seront exposées au centre multimédia.**

Certaines d'entre elles pourront être choisies pour illustrer le bulletin municipal ou tout autre support de communication de la commune de Thaumiers.

Le public pourra également voter pour la meilleure photo toutes catégories confondues. **Au total, 3 photos maximum pourront recevoir un prix :**

1. « Prix du jury – catégorie jeunes »,
2. « Prix du jury – catégorie adultes »,
3. « Prix du public – toutes catégories ».

Les photos qui ne respecteront pas le format mentionné à l'article 2 du présent règlement ne pourront être prises en compte pour le concours.

Article 1 : Qui peut participer ?

Il est destiné aux photographes amateurs jeunes (à partir de 8 ans) et adultes. Les jeunes de moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale (cf, page 4).

Les membres du jury ne peuvent participer.

Article 2 : Comment participer ?

- **Format des images :** Elles seront obligatoirement sous format numérique (format .jpeg ou .jpg) d'une taille minimum de 2400x3600 pixels et d'une résolution d'au moins 300 dpi. L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification de flou, sans trucage ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche numérique doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image.
- **Mention :** Les photos devront être nommées de la façon suivante : nom, prénom, titre de la photo.jpg *Exemple : durand_pierre_le_poulain.jpg*
- **Lieu :** la prise de vue doit être **réalisée sur la commune de Thaumiers** (vérifiable par le jury).
- **Nombre de photos présentables : 1 photo maximum par candidat et par thème.** Soit 2 photos maximum, si le participant souhaite concourir pour les 2 thèmes.
- **Mode de transmission des photos :** Envoi en pièce jointe, **du bulletin d'inscription (cf, page 4), de la (ou des) photo(s),** et si besoin du formulaire « droit à l'image », (cf, page 5) **par mail avant le 10 octobre 2020** (23h59) à l'adresse suivante : cm.thaumiers@orange.fr

Article 3 : Calendrier

- Réception des photos : **10 octobre 2020** dernier délai
- Jury de présélection : octobre 2020
- Vote du jury (prix du jury): décembre 2020
- Vote du public (prix du public) : décembre 2020
- Remise des prix : janvier 2021

Article 4 : Conditions

Ce concours est gratuit. **Le fait même de participer au concours photos implique l'acceptation des conditions du règlement du concours.** Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur photographie, et à citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ou support ayant trait à la promotion de ce concours photo. Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies. Le participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la ou des photographies qu'il envoie. La participation est strictement nominative (limitée à une seule par personne, même nom, même adresse), il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes. Chaque photographie envoyée doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation préalable du photographe et implique que les photographies sont des créations originales libres de droit. La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Organisateur et le Jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Le résultat des délibérations sera communiqué à l'adresse mail d'envoi des photos. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. **L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile,** relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Article 5 : Droits des photos

Le participant déclare, être l'auteur des photos, ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers, décharge l'organisateur de toute revendication ou réclamation tenant à la propriété matérielle et incorporelle des photos. Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité. Le participant assume l'entière responsabilité du contenu (immeubles, personnes...) des images qu'il propose à l'organisateur. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le participant garantit l'organisateur contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la photographie qu'il a créée.

Droit à l'image

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées. Le droit à l'image s'applique dès l'instant où la personne représentée est identifiable. Une personne dans une foule compacte ou représentée de dos ou de très loin n'est pas considérée comme identifiable. Son autorisation n'est pas nécessaire pour publier la photo. **Attention si une personne est identifiable sur la photo, vous devez impérativement nous retourner le formulaire de renonciation au droit à l'image.** (cf, page 5)

Article 6 : Le jury

Le jury se réunira en octobre 2020 pour sélectionner 5 photos par catégorie qui seront exposées. Il utilisera plusieurs critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet et respect du thème.

Il sera composé des membres de la commission en charge de la communication de la commune de Thaumiers, d'élus et d'agents communaux.

L'organisateur garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury. Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statue souverainement, aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis. Aucun recours contre les votes ne pourra être admis.

- **Le jury procédera à un vote, en décembre 2020**, pour les 2 catégories (jeunes et adultes). L'ensemble des votes sera comptabilisé afin de déterminer les 2 photographies gagnantes.
- **Le public pourra également voter à partir de décembre 2020 pour la photo qu'il préfère** (parmi les 10 photos présélectionnées par le jury) **en se rendant au centre multimédia**. Il pourra voter pour la photo de son choix, mais ne pourra voter plusieurs fois. L'ensemble des votes sera comptabilisé afin de déterminer la photo gagnante.

Article 7 : Les prix

- **« Prix du jury » :**
 - ✓ 1^{er} prix pour la photo gagnante catégorie « jeunes »
 - ✓ 1^{er} prix pour la photo gagnante catégorie « adultes »
- **« Prix du public » :**
 - ✓ 1^{er} prix pour la photo gagnante « toutes catégories ».

Les gagnants recevront leur prix à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera en janvier 2021.

Article 8 : Renseignements et inscription

Centre multimédia – 29 rue Principale – 18210 Thaumiers

Tel : 02 48 61 52 77

Mail : cm.thaumiers@orange.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION « Individuel » au concours photo 2020

Clôture le ~~12 septembre 2020~~ 10 octobre 2020 à 23H59

Thème 1 : Sur le chemin ...

Thème 2 : Couleurs

Nom :

Prénom :

Adresse:

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

Pour les mineurs, merci au représentant légal de compléter :

Je soussigné (e) _____, représentant légal de l'enfant
_____, né(e) le _____, l'autorise à participer au
concours photo 2020 de la commune de Thaumiers.

Déclare participer au concours photos 2020 de la commune de Thaumiers et être l'auteur des œuvres mentionnées ci-dessous et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

À _____, le _____
Signature :

Photos numériques soumises au concours (2 maximum si vous participez aux 2 thèmes)
(Nom des images: nom_prénom_titre photo.jpg / Exemple : durand_pierre_le_poulain.jpg)

Nom de la photo 1 (.jpg) :

Thème choisi (cocher) Thème 1 « Sur le Chemin... » / Thème 2 « Couleurs »

Titre de la photo :

Lieu de la prise de vue (indiquer l'adresse, le lieu-dit):

Date de la prise de vue :

Nom de la photo 2 (.jpg) :

Thème choisi (cocher) Thème 1 « Sur le Chemin... » / Thème 2 « Couleurs »

Titre de la photo:

Lieu de la prise de vue (indiquer l'adresse, le lieu-dit):

Date de la prise de vue :

Renseignements :

Centre multimédia – 29 rue Principale – 18210 Thaumiers

Tel : 02 48 61 52 77

Mail : cm.thaumiers@orange.fr « Objet : Concours Photo 2020 »

Formulaire de renonciation au droit à l'image Concours photo 2020

Je soussigné (e) _____ (nom du modèle), accorde à _____ (nom du photographe), ses représentants et toute personne agissant avec la permission du photographe (y compris la commune de Thaumiers), la permission irrévocable de publier toutes les photographies ou les images que vous avez prises de moi : le _____ à _____ (date et lieu). Ces images peuvent être exploitées dans le cadre du concours photo 2020 organisé par commune de Thaumiers. Je m'engage à ne pas tenir responsable le photographe ainsi que ses représentants et toute personne agissant avec sa permission en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur et de densité qui pourrait survenir lors de la reproduction. **Je déclare avoir 18 ans ou plus** et être compétent(e) à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Nom et prénom du modèle :

Adresse :

Code postal et ville :

Nom de la photo (reporter le nom du bulletin d'inscription) :

Thème choisi : (cocher) Thème 1 « Sur le Chemin... » / Thème 2 « Couleurs »

Le
Signature du modèle

Le
Signature du photographe

Renonciation par le parent/tuteur d'enfant mineur

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette renonciation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation et consens à l'utilisation des photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire.

Nom et prénom du parent/tuteur légal :

Le
Signature du modèle

Le
Signature du photographe